

**Commission
des programmes
d'études**

Québec 

**PROGRAMME D'ANGLAIS, LANGUE SECONDE
PREMIER CYCLE DU PRIMAIRE**

**AVIS AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT
SUR L'APPROBATION DU PROGRAMME DE FORMATION DE
L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE**

La Commission des programmes d'études a adopté cet avis
lors de sa 66^e réunion, tenue les 16 et 17 décembre 2004.

Table des matières

Introduction	1
1. Le statut et le rôle de l'élève et du personnel enseignant	3
2. Les liens avec le Programme de formation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire	4
3. Les éléments constitutifs du programme	5
4. Les conditions de mise en œuvre	8
En résumé	10
Recommandation	10
Annexe 1 - Lettre du ministre	11
Annexe 2 - Liste des membres du comité d'expertes et d'experts	12
Annexe 3 - Liste des membres et du personnel de la Commission des programmes d'études	13
Références bibliographiques	14

Introduction

Le 3 novembre 2004, le ministre de l'Éducation, M. Pierre Reid, adressait une lettre¹ au président de la Commission des programmes d'études, M. Pierre-Yves Béland, conviant la Commission à lui transmettre un avis sur l'approbation du programme d'anglais, langue seconde, du premier cycle du primaire. La Commission a donc procédé à l'examen de la version du 25 juin 2004 de ce programme, intitulée *English as a Second Language, Elementary, Cycle 1 Program*. À l'issue de cet examen, elle énonce des commentaires et formule une recommandation dans le présent avis. La Commission désire toutefois souligner que cet avis ne porte pas sur la pertinence de l'ajout, au premier cycle du primaire, d'un programme d'anglais, langue seconde, mais bien sur la qualité du programme soumis.

L'ajout dans le Programme de formation de l'école québécoise d'un programme d'anglais, langue seconde, destiné au premier cycle du primaire (ci-après appelé *programme*) s'inscrit dans le cadre des orientations du ministère de l'Éducation en ce qui concerne l'allongement des heures de classe au primaire. Ce programme, qui deviendrait obligatoire, fait l'objet d'une expérimentation depuis septembre 2004 dans certaines écoles et son application dans toutes les écoles primaires du Québec est prévue pour septembre 2006. On y mentionne que deux heures par semaine seraient requises pour sa mise en application.

La Commission des programmes d'études, soucieuse de contribuer à la qualité des programmes destinés aux élèves du Québec, a d'abord procédé à une revue de la documentation portant sur l'apprentissage précoce et sur différents programmes de langue seconde d'ici et d'ailleurs. Elle a ensuite analysé le programme selon son processus d'examen, défini dans le *Guide général pour l'examen du Programme de formation*. Elle a donc procédé à l'appropriation du programme en se référant au *Cadre théorique pour l'examen du Programme de formation*, ce qui lui a permis de cibler des questions à approfondir lors de la consultation externe. Le comité d'expertes et d'experts auquel elle a fait appel était formé d'universitaires spécialistes du domaine, d'une direction d'école, d'une conseillère pédagogique ainsi que d'enseignantes et d'enseignants spécialistes de cette discipline². Leur expertise a permis d'alimenter la réflexion de la Commission. Celle-ci tient à remercier toutes ces personnes de leur participation.

Le présent avis s'articule autour de quatre sections. La première porte sur le statut et le rôle de l'élève et du personnel enseignant. La deuxième fait référence aux aspects curriculaires du programme, soit sa cohérence par rapport à l'ensemble du Programme de formation et aux autres programmes disciplinaires du domaine des langues. On aborde aussi, dans cette section, l'interdisciplinarité et la cohérence interne du Programme de formation. La troisième section touche la compétence disciplinaire et ses composantes de

¹ La lettre du ministre est présentée à l'annexe 1.

² Les noms et les établissements d'attache des expertes et des experts sont présentés à l'annexe 2.

même que le contenu de formation. La dernière section traite de certains points relatifs à la mise en œuvre du programme. La Commission termine son avis par une recommandation destinée au ministre.

1. Le statut et le rôle de l'élève et du personnel enseignant

Parmi les forces du programme, la Commission apprécie le rôle actif de l'élève, qui construit ses connaissances et développe ses compétences avec l'aide de l'enseignante ou de l'enseignant. Cependant, elle s'interroge sur la pertinence de certaines précisions concernant le statut et le rôle du personnel enseignant, sur le manque de clarté de certains points relatifs à l'approche réflexive et sur la justesse d'une affirmation à propos du transfert.

D'un côté, la Commission trouve intéressant que le programme privilégie des situations d'apprentissage de nature ludique. Cette caractéristique assure une atmosphère de plaisir, stimule le goût d'apprendre et respecte les besoins et les champs d'intérêt des enfants de l'âge visé. Le texte met en évidence non seulement l'engagement affectif de l'élève, mais aussi son engagement cognitif dans la construction de ses connaissances et le développement de ses compétences. D'un autre côté, le fait de recourir au groupe pour permettre le développement de la compétence crée un environnement sécurisant pour le jeune. Toutefois, la Commission pense que l'omniprésence des activités de groupe-classe peut limiter la différenciation.

La Commission trouve également intéressant que le programme reconnaisse le rôle de guide et d'accompagnateur du personnel enseignant et qu'il lui laisse suffisamment de marge de manœuvre quant au choix des situations d'apprentissage, des stratégies d'enseignement et des approches pédagogiques. Par contre, la Commission se questionne sur la pertinence de certains détails dans le programme. En effet, des réponses usuelles d'un élève débutant dans l'apprentissage de la langue seconde, comme *Pass sharpener?* ou *Washroom please?*, sont énumérées ainsi que des suggestions sur le jeu théâtral du personnel enseignant, telles que *facial expressions* ou *playing with their voice*³. Bien que ces indications puissent revêtir une certaine utilité dans la formation initiale des maîtres, la Commission estime qu'un programme d'études ne devrait pas contenir de telles précisions.

Par ailleurs, le programme mentionne que le rôle de l'enseignante ou de l'enseignant est d'amener les élèves à effectuer un retour réflexif sur leurs apprentissages. Cependant, la Commission reste perplexe quant au réalisme de l'activité réflexive proposée à la page 5. Pour guider les élèves dans cette activité, le texte suggère plusieurs questions, notamment *How was your listening today? Did you try to understand?* et *How was your participation today?* Bien que cette interaction constitue un arrêt métacognitif⁴ pertinent, il est difficile de concevoir, dans la pratique, que les élèves puissent réaliser cette activité dans la langue seconde, compte tenu du niveau de développement de leur compétence langagière. Une telle obligation pourrait en effet alourdir la tâche de l'élève et inhiber sa motivation.

³ Les réponses usuelles de l'élève débutant se trouvent à la page 10, tandis que les suggestions relatives au jeu théâtral peuvent être lues à la page 5.

⁴ Un arrêt métacognitif consiste pour l'élève en un moment d'interrogation sur sa démarche, d'autoévaluation de sa compréhension, de partage de ses difficultés, d'écoute de la démarche des autres (Lafortune, Jacob et Hébert, 2000, page 148).

Il est toutefois possible, selon Scallon, de faire appel au non-verbal, aux pictogrammes, aux couleurs, aux affiches, etc., pour arriver à une métacognition⁵. Une clarification serait donc nécessaire pour assurer une compréhension commune de cette activité.

La Commission n'est pas d'accord avec l'énoncé du premier paragraphe de la page 1 : [...] *[students] are only starting to explore reading and writing in their mother tongue and cannot yet transfer these skills to English yet (sic)*. Est-ce que le texte sous-entend qu'il est impossible pour l'élève de faire des transferts de la langue première à la langue seconde parce qu'il ne sait encore ni lire ni écrire? La Commission est d'avis que les stratégies de lecture et d'écriture en langue première que l'élève du premier cycle est en train de développer peuvent servir en langue seconde⁶. De plus, ses connaissances liées au monde en général et celles ayant trait aux éléments d'un texte narratif peuvent faciliter la compréhension de mots inconnus en langue seconde comme en langue première. Pour assurer une compréhension univoque, il serait important d'ajuster cet énoncé.

2. Les liens avec le Programme de formation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire

La Commission reconnaît le potentiel du programme pour ce qui est de créer des liens avec les différents éléments constitutifs du Programme de formation, soit les domaines généraux de formation, les compétences transversales et les compétences disciplinaires. Toutefois, elle déplore que ces liens apparaissent en filigrane dans le texte, ce qui peut entraîner des difficultés lors de l'élaboration de situations d'apprentissage et d'évaluation. Elle détecte également des problèmes liés à la structure du programme.

La Commission désapprouve non seulement que les liens avec les différents éléments du Programme de formation soient peu explicites, mais aussi que certains d'entre eux soient éludés. En effet, le premier paragraphe de la page 2 démontre un choix évident d'éviter ces liens, surtout avec les domaines généraux de formation : *Even though the Broad Areas of Learning and Cross-Curricular Competencies are not specifically addressed in the program because of students' language proficiency, nonetheless, it contributes to the development of certain cross-curricular competencies such as Constructing their identity and Cooperating with others*. La Commission considère que des liens entre ce programme et les domaines généraux de formation, principalement *Vivre-ensemble et citoyenneté* et *Médias*, sont indéniables et certainement possibles, même au regard du développement de la compétence langagière chez les élèves. Il est donc essentiel de faire ressortir ces liens pour permettre, d'une part, l'élaboration de situations authentiques à partir des domaines généraux de formation et, d'autre part, le développement des compétences transversales et de la compétence disciplinaire.

⁵ Ces moyens sont compatibles avec l'idée qui consiste à habituer graduellement de jeunes élèves à justifier leurs actions, leurs choix et leurs appréciations (Scallon, 2004, page 308).

⁶ Cummins mentionne qu'une expérience vécue dans la langue première ou dans la langue seconde peut promouvoir le développement des compétences des deux langues pourvu que certaines conditions soient respectées, notamment la motivation et l'exposition à la langue dans un contexte favorable (2001, page 131).

Puisque le texte de présentation du domaine des langues au primaire ait été rédigé avant l'élaboration de ce programme, la Commission souhaite que le texte du programme du premier cycle du primaire puisse établir des liens plus clairs avec les autres disciplines du domaine afin de bien situer sa place dans le domaine et d'en faire mieux ressortir les éléments unificateurs.

La Commission s'inquiète du fait que le programme ne mentionne aucun lien explicite avec les autres disciplines malgré la possibilité du travail en collégialité qui s'en dégage. Selon elle, il serait facile de favoriser l'interdisciplinarité, entre autres avec le programme d'éducation physique et à la santé et avec les programmes du domaine des arts. Pour favoriser l'intégration des savoirs, les enseignantes et les enseignants devraient participer à la réalisation de projets interdisciplinaires. Des précisions quant au travail par cycle seraient donc nécessaires pour briser l'isolement des spécialistes d'anglais, langue seconde, et permettre l'adoption de « pratiques pédagogiques innovatrices⁷ » dans le respect du cadre législatif. En effet, la Commission est consciente de la situation particulière du secteur francophone concernant l'usage de l'anglais dans d'autres disciplines.

La Commission s'interroge aussi sur la structure retenue pour l'élaboration du programme, analogue à celle du premier cycle du secondaire. Considérant que ce programme s'adresse aux élèves du premier cycle du primaire et que le personnel enseignant aura à travailler avec l'ensemble du programme d'anglais, langue seconde, la Commission propose que soit adoptée, dans ce cas-ci, la structure du primaire. Cette façon plus cohérente de présenter le programme en faciliterait la compréhension et l'utilisation par les enseignantes et les enseignants. De plus, afin de conserver une cohérence dans tout le Programme de formation, la Commission croit essentiel d'harmoniser la terminologie et les différentes rubriques. Cependant, tout en reprenant la structure actuelle des programmes du primaire telle que les enseignantes et enseignants la connaissent, on devrait apporter des précisions en empruntant certains éléments à la version du secondaire, comme le rôle de l'élève, le rôle de l'enseignante et de l'enseignant et l'évaluation.

3. Les éléments constitutifs du programme

La Commission voit d'un bon œil que le programme, qui se veut une initiation à la langue anglaise, présente une seule compétence et un seul critère d'évaluation. Néanmoins, elle estime que des améliorations majeures devraient être apportées à certains aspects, particulièrement au but du programme, au libellé de la compétence et au choix de ses composantes.

La Commission juge nécessaire de redéfinir l'objectif principal du programme. Dès l'introduction, le texte mentionne que le but est de mettre l'élève en contact avec la

⁷ L'énoncé de politique éducative *L'école tout un programme* invite d'ailleurs le ministère de l'Éducation et les milieux scolaires à explorer différents modèles d'organisation de l'enseignement de l'anglais, langue seconde (Gouvernement du Québec, 1997, page 21).

culture anglophone : *The goal of the new cycle 1 ESL program is to bring students in contact with the English culture [...]*. Généralement, l'apprentissage d'une langue seconde vise d'abord à permettre de communiquer avec les gens d'une autre langue et d'une autre culture afin de satisfaire des besoins personnels, scolaires ou sociaux. Dans la version approuvée du Programme de formation pour le primaire, il est dit que l'objectif du programme d'anglais, langue seconde, est principalement la communication en anglais, devenue une nécessité étant donné la situation géographique du Québec, la présence de l'anglais dans les médias et la découverte d'autres cultures. Par conséquent, la Commission voit l'incorporation des aspects culturels comme un moyen d'atteindre ce but et non comme le but lui-même.

La Commission approuve le choix d'élaborer une seule compétence, qui se révèle fort pertinente et suffisante. Cependant, le libellé de cette dernière conduit à de nombreuses interprétations. En effet, le terme *Negotiate* et l'expression *within a group* paraissent équivoques. Dans le contexte de la compétence, on peut comprendre que l'élève soit amené à réussir ses premiers pas en anglais par des interactions en groupe. La Commission se demande s'il n'y a pas un danger d'interpréter la compétence différemment puisque les dictionnaires, notamment le *Oxford Dictionary of English* de 2003, donnent plusieurs définitions du terme *Negotiate*, comme « négocier », « amener par négociation » ou « surmonter ».

Quant à l'expression *within a group*, le fait qu'elle soit incluse dans le libellé de la compétence peut signifier que les interactions doivent toujours se passer en groupe. D'ailleurs, dans la présentation du programme, à la page 2, l'expression *whole group* est mise en évidence. Cependant, à la page 5, le texte indique l'insertion de tâches que l'élève pourra faire seul (*inserting simple tasks children can do on their own*) ainsi que des interactions que l'enseignante ou l'enseignant effectuera sur une base individuelle (*They [teachers] interact [...] on an individual basis*). Pourquoi alors inclure la notion de groupe dans le libellé de la compétence?

Une autre ambiguïté se situe au regard des composantes de la compétence. C'est le cas de *Direct attention*, qui se présente tantôt comme une composante (pages 7 et 8), tantôt comme une stratégie (pages 4 et 8). Quant à la composante *Tries to figure out how English language works*, telle qu'elle est libellée, on peut supposer qu'elle fait appel à des savoirs implicites. Or, certains éléments de cette composante pourraient être interprétés comme faisant appel à des savoirs explicites, notamment *Constructs representations of the language*. Dans ce cas, la Commission considère que cette composante s'avère trop complexe pour des jeunes de l'âge visé.

Pour résoudre les problèmes liés à la compétence, la Commission suggère de reprendre la compétence 1 des deuxième et troisième cycles du primaire : *To Interact Orally in English* et ses composantes. De cette façon, non seulement on éliminerait toute ambiguïté et on soutiendrait l'approche communicative, mais la cohérence interne du programme d'anglais du primaire serait conservée. Comme le personnel enseignant est déjà familier avec la terminologie du programme actuellement en usage, la continuité des cycles s'en trouverait assurée.

Par ailleurs, la Commission approuve le choix de retenir un seul critère d'évaluation et tient à souligner l'à-propos du libellé. En effet, la participation se révèle un critère d'évaluation adapté pour répondre à l'approche communicative et au caractère ludique proposés dans le programme. L'observation par l'enseignante ou l'enseignant de l'expression de l'élève, tant verbale que non verbale, peut facilement permettre l'évaluation de la qualité de sa participation, pourvu que les liens entre le critère et les composantes de la compétence soient bien établis. Toutefois, des précisions sont nécessaires pour assurer une compréhension commune du terme *participation*. Par exemple, une des facettes présentées à la page 6, dans le critère d'évaluation *Creating personalized products*, peut donner l'impression d'une attente très élevée, tandis qu'à la page 7, le mot *reusing* suggère une modulation différente. De plus, la fin du même énoncé, *while following explicit models*, introduit une restriction qui peut nuire à la compréhension.

Dans plusieurs de ses avis⁸, la Commission soutient que, dans une approche par compétences, le contenu prescriptif doit être élagué pour justement favoriser le développement des compétences. D'ailleurs, Perrenoud (1999, page 14) précise : « L'approche par compétences laisse une large place aux savoirs. Elle exige cependant un allègement et un réaménagement des contenus afin de favoriser le transfert et la mobilisation des savoirs. » Sous réserve du temps mentionné dans le programme, soit deux heures par semaine, la Commission considère le contenu prescriptif comme réaliste. Cependant, la marge de manœuvre dont bénéficient les écoles à l'égard de l'allocation du temps par matière ne garantit pas l'octroi de deux heures par semaines à l'anglais, langue seconde. Par conséquent, la Commission propose que le programme comporte un contenu prescriptif et un contenu complémentaire.

Si l'on reprenait le libellé de la compétence des deuxième et troisième cycles comme le propose la Commission, deux années supplémentaires seraient allouées au développement de cette compétence. Il faudrait conséquemment ajuster les attentes de fin de cycle à l'ensemble du programme d'anglais, langue seconde, au primaire.

La Commission constate que le contenu de formation tient compte du développement de l'élève. Elle est aussi d'accord avec l'utilisation de textes authentiques puisque ceux-ci favorisent le rehaussement culturel et donnent plus de signification à la situation d'apprentissage. Toutefois, la Commission croit que, pour permettre d'apprendre une langue seconde, les textes doivent être non seulement signifiants, mais aussi d'un niveau de langue approprié. Or, ces deux critères conjugués limitent le nombre de textes authentiques adéquats. Pour combler cette insuffisance, le programme pourrait permettre aux enseignantes et aux enseignants de choisir des textes qui ne font pas partie du répertoire culturel anglophone comme *Jazz Chants for Children*, mentionné parmi les

⁸ Notamment l'avis relatif à l'approbation du Programme de formation de l'école québécoise (deuxième et troisième cycles du primaire) (2001a, page 29), celui qui traite de l'approbation du programme de géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (deuxième et troisième cycles du primaire) (2001b, page 6) et celui qui porte sur l'approbation du Programme de formation de l'école québécoise pour le premier cycle du secondaire (2003, page 30).

textes authentiques. La Commission suggère ainsi que le programme mette l'accent sur les textes authentiques tout en ouvrant la porte à d'autres textes adaptés. Cependant, les textes suggérés devraient être présentés sous deux rubriques.

Par ailleurs, la note en bas de page donnant la définition du mot *text* dans le programme *English as a Second Language, Core Program* pour le premier cycle du secondaire (page 173) semble plus complète que celle inscrite aux pages 3 et 8 de ce programme. Effectivement, elle précise davantage les types de textes à utiliser ([...] *the word « text » refers to any form of communication-spoken, written or visual-involving the English language*).

De plus, une distinction entre le contenu prescriptif et le contenu complémentaire, comme la Commission l'a mentionné précédemment, permettrait d'ajouter une rubrique réservée à la liste de textes plus complexes afin de favoriser la différenciation pédagogique et de tenir compte du fait que des élèves possèdent déjà un certain bagage en anglais. Sans prétendre qu'un programme enrichi dès le primaire serait nécessaire pour les élèves dits bilingues, la Commission pense que des moyens peuvent être mis en place pour encourager ces élèves à poursuivre leurs apprentissages dans la langue seconde.

La Commission déplore l'absence de la rubrique *Use of Information and Communications Technologies* telle qu'elle se trouve dans les programmes des deuxième et troisième cycles. Non seulement ces outils procurent une mine d'information ou de ressources, mais surtout ils pallient le manque de proximité de certains milieux avec une communauté anglophone. D'ailleurs, la Commission a déjà mentionné dans un avis précédent (2001a) que les outils technologiques s'avèrent très appropriés pour créer des situations motivantes et donner du sens aux apprentissages pour les élèves ne disposant pas de référents anglophones. Il serait également important de s'assurer d'une liste plus exhaustive de références bibliographiques afin d'enrichir les ressources offertes au personnel enseignant.

4. Les conditions de mise en œuvre

La Commission reconnaît une autre force à ce programme, soit son adaptabilité aux différentes situations locales. Cependant, comme elle l'a fait dans son avis relatif aux deuxième et troisième cycles du primaire (2001a), la Commission s'interroge sur le réalisme du programme, notamment sur la disponibilité d'enseignantes et d'enseignants qualifiés et sur les conditions organisationnelles. De plus, elle se questionne sur l'indication relative au temps alloué au programme dans le texte, une information qu'elle considère comme inappropriée.

La Commission estime que ce programme est suffisamment adaptable aux différents besoins de la classe et des régions. Néanmoins, elle considère que cette adaptabilité repose sur les compétences du personnel enseignant. Il est donc important qu'avant sa mise en application, le ministère de l'Éducation s'assure qu'il dispose d'un nombre suffisant d'enseignantes et d'enseignants qualifiés. La formation des enseignantes et des

enseignants doit être adéquate afin de garantir la transmission du goût et de la passion pour l'apprentissage de la langue anglaise. Elle doit aussi favoriser la connaissance de la culture anglophone et préparer à cette nouvelle réalité, soit l'enseignement à des élèves plus jeunes. Cet aspect de la mise en œuvre, soit la formation du personnel enseignant, est un enjeu primordial pour la réussite de l'application du programme, non seulement au premier cycle, mais dans l'ensemble des cycles.

Au regard des conditions organisationnelles, la Commission pense qu'un local réservé à cette discipline permettrait la création d'un environnement favorable à l'apprentissage d'une langue seconde et augmenterait la motivation des élèves. Dans ce contexte, un accès à l'équipement informatique et audiovisuel contribuerait à offrir toutes les ressources nécessaires pour un enseignement de qualité. L'ajout d'heures d'enseignement à cette discipline devrait généralement avoir pour conséquence la diminution du nombre d'écoles attribuées aux enseignantes et aux enseignants. Une présence accrue de ce personnel enseignant dans une même école favoriserait l'encadrement et le suivi des élèves. Elle favoriserait aussi le développement d'un sentiment d'appartenance ainsi que la collégialité.

Conséquemment, la Commission invite le ministère de l'Éducation et les milieux scolaires à prendre les moyens nécessaires, concernant tant la formation du personnel enseignant que les conditions organisationnelles, afin de favoriser un apprentissage de cette langue seconde qui réponde aux attentes des élèves et des parents. Elle invite aussi les universités à ajuster leur formation en fonction du nouveau contexte créé par l'ajout de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au premier cycle du primaire.

Enfin, le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire prévoit un bloc d'heures non réparties pour l'ensemble des disciplines autres que le français et les mathématiques. Il revient au conseil d'établissement de chaque école de recourir à la marge de manœuvre dont il dispose afin de déterminer les heures dédiées à chacune des disciplines en tenant compte des besoins du milieu, tout en s'assurant de l'atteinte du niveau attendu pour ce qui est des compétences. La Commission s'étonne donc de voir non seulement que ce programme est rédigé en fonction d'un cadre de deux heures d'enseignement, mais aussi que cette prescription de temps figure dans le texte même du programme. Plusieurs recherches indiquent que la fréquence et l'intensité sont deux dimensions importantes dans les conditions de mise en œuvre de l'apprentissage d'une langue seconde et la Commission considère que les différents conseils d'établissement doivent en être avisés, étant donné leur rôle dans l'attribution du temps par discipline.

En résumé

Dans son avis, la Commission reconnaît que le programme possède des qualités importantes. Le côté ludique et l'atmosphère de plaisir qui se dégagent du texte témoignent du respect du développement de l'enfant et encouragent ce dernier à s'engager dans ses apprentissages. La reconnaissance du rôle de guide du personnel enseignant et la marge de manœuvre qui lui est accordée répondent également aux attentes relatives à un programme élaboré selon l'approche par compétences. La Commission est aussi d'accord sur le fait que l'élaboration d'une seule compétence et d'un seul critère convient à la perspective d'initiation à la langue seconde du programme.

Par contre, la Commission estime que des problèmes majeurs peuvent mettre en péril l'application du programme.

Considérant que les liens entre ce programme et les éléments fondateurs de l'intégration des savoirs dans le Programme de formation, soit les domaines généraux de formation, les compétences transversales et les compétences disciplinaires, sont peu explicités pour certains et évités pour d'autres;

considérant que ce manque de liens compromet, entre autres, l'élaboration de situations d'apprentissage et d'évaluation authentiques tirées des domaines généraux de formation et le développement des compétences transversales;

considérant que l'absence d'interdisciplinarité limite le travail en collégialité et ainsi accentue l'isolement du personnel enseignant de cette discipline;

considérant que la structure choisie pour ce programme démontre un manque de cohérence avec le programme d'anglais, langue seconde, des deuxième et troisième cycles du primaire qui peut entraver la compréhension du personnel enseignant quant à l'évolution des apprentissages dans cette discipline;

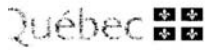
considérant que le choix d'une compétence différente de celles des cycles suivants rend difficile l'arrimage avec ces derniers;

considérant que les composantes et le libellé de la compétence sont sujets à interprétation;

Recommandation

La Commission des programmes d'études recommande au ministre de l'Éducation de revoir le programme d'anglais, langue seconde, du primaire dans son ensemble pour permettre une cohérence non seulement au sein de cette discipline, mais aussi par rapport au Programme de formation. Compte tenu de l'ampleur des réaménagements requis, la Commission demande également au ministre que le nouveau programme d'anglais, langue seconde, pour les trois cycles du primaire lui soit soumis de nouveau pour examen.

Annexe 1 - Lettre du ministre



Gouvernement du Québec
Le ministre de l'Éducation

Québec, le 3 novembre 2004

Monsieur Pierre-Yves Béland
Président
Commission des programmes d'études
Édifice Hector-Fabre
525, boulevard René-Lévesque Est
1^{er} étage, bureau 1.85
Québec (Québec) G1R 5Z4

Monsieur le Président,

Je vous transmets, pour avis, le programme *Anglais, langue seconde* destiné aux élèves du 1^{er} cycle du primaire. L'application obligatoire de ce programme est prévue dans les modifications proposées au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

Ce programme, de même que le Programme de formation du 2^e cycle du secondaire, devrait faire l'objet d'une validation auprès du réseau et des partenaires, au printemps 2005. Ce programme *Anglais, langue seconde* est actuellement en expérimentation dans six écoles du Québec.

J'apprécierais recevoir un avis de la Commission des programmes d'études sur le programme *Anglais, langue seconde* du 1^{er} cycle du primaire, d'ici le 1^{er} février 2005.

Je compte sur votre habituelle collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



PIERRE REID

Édifice Marie-Guyart, 16^e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : (418) 644-0664
Télécopieur : (418) 646-7551
Courriel : ministre@meq.gouv.qc.ca

Annexe 2 - Liste des membres du comité d'expertes et d'experts

Serge BOISVERT, enseignant
Commission scolaire au Cœur-des-Vallées

Jean-Claude BOUFFARD, enseignant
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

Maria Da Graca LOPES APOLINARIO, enseignante
Commission scolaire Marie-Victorin

Kim GROMKO, enseignante
Commission scolaire Lester-B.-Pearson

Dominique LECLERC, enseignante
Commission scolaire des Premières-Seigneuries

Susan PARKS, professeure de didactique en anglais, langue seconde
Université Laval

Suzanne REUS, enseignante
Commission scolaire de la Capitale

Judith ROHLF, conseillère pédagogique
Commission scolaire des Découvreurs

Johanne VAILLANCOURT, directrice d'école
Commission scolaire des Laurentides

Lise WINER*, professeure de didactique en anglais, langue seconde
Université McGill

* Cette personne n'a pas participé à la réunion de mise en commun du comité d'expertes et d'experts.

Annexe 3 - Liste des membres et du personnel de la Commission des programmes d'études

LE PRÉSIDENT

Pierre-Yves BÉLAND, directeur général adjoint
Commission scolaire De La Jonquière

LES MEMBRES

Anne BEAULIEU, parent d'élèves
Commission scolaire de la Capitale

Jean BISSONNETTE, enseignant du domaine de l'univers social au secondaire
Commission scolaire des Navigateurs

Brigitte FECTEAU, enseignante au présecondaire
Commission scolaire de Portneuf

Richard (Dik) HARRIS, professeur de physique
Université McGill

Gisèle LARAMÉE, adjointe de la directrice des études
Collège Édouard-Montpetit

Mario MOISAN, conseiller pédagogique
Commission scolaire des Laurentides

Richard PALLASCIO, professeur de didactique des mathématiques
Université du Québec à Montréal

Édith ROUSSEL, enseignante au primaire
Commission scolaire René-Lévesque

Diane SAVARD, enseignante du domaine des arts au secondaire
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay

Liliane YIPTONG, enseignante au primaire
Commission scolaire English-Montréal

LE PERSONNEL DE LA COMMISSION

Francine BÉLANGER, coordonnatrice
Agathe FISET, spécialiste en sciences de l'éducation
Rachèle LAVOIE, spécialiste en sciences de l'éducation
Marcelle MAHEUX, agente de secrétariat
Denis ROYER, spécialiste en sciences de l'éducation

Références bibliographiques

- ALBERTA LEARNING. « L'apprentissage des langues en Alberta », *Learning*, [En ligne], 2004, [<http://www.education.gov.ab.ca/languages/french/avantages.asp>] (2004).
- CARROLL, John B. *The Teaching of French as a Foreign Language in Eight Countries* (International Association of Educational Achievement Editor), Stockholm Almqvist Wiksell, 1975.
- COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES. *Outil d'examen des programmes d'études*, Québec, avril 2004, 29 p.
- COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES. *Guide général pour l'examen du Programme de formation*, Québec, décembre 2003, 6 p.
- COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES. *Cadre théorique pour l'examen du Programme de formation*, Québec, septembre 2003, 10 p.
- COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES. *Avis au ministre de l'Éducation sur l'approbation du Programme de formation de l'école québécoise du premier cycle du secondaire*, Québec, 2003, 52 p.
- COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES. *Pour des élèves différents des programmes motivants*, avis au ministre de l'Éducation sur les programmes différenciés et les programmes à option au cycle de diversification du secondaire, Québec, 2002, 39 p.
- COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES. *Avis au ministre de l'Éducation sur l'approbation du Programme de formation de l'école québécoise (deuxième et troisième cycles)*, Québec, 2001a, 35 p.
- COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES. *Avis au ministre de l'Éducation sur l'approbation du programme de géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (deuxième et troisième cycles du primaire)*, Québec, 2001b, 10 p.
- COMMISSION PROFESSIONNELLE DES SERVICES ÉDUCATIFS. *Avis de l'ACSQ au ministre de l'Éducation au sujet de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire*, Québec, janvier 2004, 12 p.
- COMMITTEE ON THE PREVENTION OF READING DIFFICULTIES IN YOUNG CHILDREN. *Preventing Reading Difficulties in Young Children*, [En ligne], 1998, [<http://www.nap.edu/html/prdyc/>] (2004).

- CUMMINS, James. « The Entry and Exit Fallacy in Bilingual Education », dans Baker, C. et N. H. Hornberger (éd.), *An Introductory Reader to Writings of Jim Cummins*, Clevedon, U. K., Multilingual Matters, 2001, p. 110-138.
- EUROPA. « L'enseignement précoce : quels résultats, dans quelles conditions? », *Éducation et formation*, [En ligne], [s. d.], [http://europa.eu.int/comm/education/policies/lang/innov/foreign_fr.html] (2004).
- GAUTHIER, François. « L'intensification de l'enseignement de l'anglais langue seconde dans les écoles primaires francophones du Québec : ses causes, ses effets et pistes de solution », *L'Action nationale*, [En ligne], septembre 2001, [http://www.vigile.net/ds-langue/docs/02-8-15-gauthier-enseignement.html] (2004).
- GERMAIN, Claude et Joan NETTEN. *Fondements d'une approche transdisciplinaire en FLE/FL2 : le français intensif au Canada*, [En ligne], 2002, [http://www.caslt.org/pdf/Germain-Netten%20Lyon%20juin-02.PDF] (2004).
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 12 août 2003, 25 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *L'école, tout un programme. Énoncé de politique éducative*, Québec, 1997, 40 p.
- GRAHAM, Carolyn. « Jazz Chants for Children », *ESL for Children*, [En ligne], 1995-2004, [http://www.esl.net/youth.html] (2004).
- LAFORTUNE, Louise, Suzanne JACOB et Daniel HÉBERT. « Vers une formation continue dans une logique métacognitive », dans Pallascio, Richard et Louise Lafortune (dir.), *Pour une pensée réflexive en éducation*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2000, p. 133-154.
- LAFORTUNE, Louise et Lise SAINT-PIERRE. *L'affectivité et la métacognition dans la classe*, Les Éditions Logiques, Montréal, 1996, 379 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU MANITOBA. *Rapport sur la programmation d'English as a Second Language : renouveau de la programmation ESL de la maternelle au secondaire 4 du Manitoba*, [En ligne], décembre 2003, [http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/cons/esl/rapport/documentcomplet.pdf] (2004).
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK. *Directive 309*, [En ligne], 2001, [http://www.gnb.ca/0000/pol/f/309F.pdf] (2004).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Programme de formation de l'école québécoise. Version approuvée. Enseignement secondaire, premier cycle*, Québec, 2003, 575 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Programme de formation de l'école québécoise. Version approuvée. Éducation préscolaire. Enseignement primaire*, Québec, 2001, 350 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Québec Education Program. Approved Version. Preschool Education. Elementary Education*, Québec, 2001, 365 p.

PERRENOUD, Philippe. « Construire des compétences, est-ce tourner le dos aux savoirs? », *Pédagogie collégiale*, vol. 12, n° 3, mars 1999, p. 14-17.

SCALLON, Gérard. *L'évaluation des apprentissages dans une approche par compétences*, Saint-Laurent, ERPI, 2004, 342 p.

WAMBACH, Michel. *L'apprentissage d'une langue : immersion ou enseignement précoce à l'école fondamentale en Communauté française de Belgique*, [En ligne], 2003, [http://www.europschool.net/francais/rubriques/formation/pdf/interventions_salon/wambach.pdf] (2004).